

**Kamel Jebir**, facteur à Nice et militant FO, est aussi un sportif de haut niveau. Il se bat sur le ring mais aussi pour obtenir de la direction de La Poste la promotion à laquelle il a droit. **P. 8**



**VERS UNE AUTORITÉ EUROPÉENNE DU TRAVAIL DÈS 2019?** **P. 4**

**LE STATUT DES CHEMINOTS, ENTRE MYTHES ET RÉALITÉ** **P. 5**

**FO HEBDO**  
N° 3275

Du 21 au 27  
mars 2018

Plus d'infos sur  
[www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

# Services publics : le mouvement du 22 mars

**ÉVÉNEMENT P. 2-3**

## MOBILISATION

Les agents des trois versants de la fonction publique sont appelés à faire grève et à manifester ce jeudi.

## EXASPÉRATION

Depuis plusieurs mois, les mesures gouvernementales pénalisent les titulaires comme les contractuels.

## PRIVATISATION

Les cheminots seront aussi dans la rue pour protester contre le projet de réforme ferroviaire.



**Conférence de presse** de l'intersyndicale, le 16 mars 2018, en préparation de la journée de grève et de manifestations de la fonction publique le 22 mars.

© F. BLANC



## Le service public participe à l'unité républicaine

**Éditorial**

par Jean-Claude Mailly

La semaine dernière, les retraités ont manifesté pour défendre leur pouvoir d'achat, attaqué par le relèvement de 1,7 point de la CSG. On leur demande qui plus

est d'accepter l'effort au nom de la solidarité. C'est oublier qu'ils ont, quand ils travaillaient, pratiqué la solidarité intergénérationnelle inhérente au régime par

répartition, les cotisations encaissées servant à payer les retraites en cours. C'est aussi méconnaître le fait que, compte tenu du chômage des enfants et petits-enfants, ils sont fréquemment conduits à assurer la solidarité familiale. Le même jour, les salariés des Ehpad ont manifesté pour la seconde fois depuis le début de l'année. Ils ont le soutien des familles, des associations et des

directions des établissements. Concernant ce dossier, il est important que le gouvernement le traite prioritairement. C'est plus urgent que le dossier SNCF! Il s'agit tout simplement d'une question certes sociale et économique, mais aussi de dignité humaine. Les pouvoirs publics devraient dès lors y consacrer une partie **Suite page 3**

© F. BLANC



**120000**C'est le nombre d'emplois  
supprimés en cinq ans  
dans la fonction  
publique.

# Fonction publique : toutes les raisons de faire grève le 22 mars

Ils sont agents de l'État, de la territoriale, de l'hospitalière. Fonctionnaires ou contractuels, ils seront en grève le 22 mars à l'appel de sept organisations de la fonction publique dont FO. Cent quarante manifestations sont prévues en province. À Paris, le cortège se rendra de Bercy à la place de la Bastille, point d'arrivée aussi de la manifestation des cheminots.

**S**ept organisations dont l'UIAFP FO appellent les agents des trois versants de la fonction publique (5,5 millions de personnes) à une grève et à des manifestations le 22 mars. Quelles sont les revendications ? Les agents demandent une hausse des salaires mais aussi le respect de la fonction publique, de ses emplois et du statut général des fonctionnaires. Les personnels (fonctionnaires et contractuels) contestent en effet le gel des traitements indiciaires en 2018 alors qu'ils ont perdu 16 % de pouvoir d'achat depuis 2000, la réactivation du jour de carence pour maladie, la compensation imparfaite de la hausse de la CSG, la suppression de 120 000 emplois en cinq ans... Ce n'est pas tout. Ils s'élèvent contre les projets de réformes annoncés le 1<sup>er</sup> février par le gouvernement à l'issue d'un Comité interministériel de la transformation publique. Cela sans concertation avec les syndicats. Ces projets prévoient notamment un plan de départs

volontaires, l'augmentation du nombre des agents contractuels ou encore le développement de la rémunération individuelle au mérite. Le gouvernement propose de « *refonder le contrat social* » avec les agents et programme d'ores et déjà une année de concertation.

## Ça coince sur le fond et sur la forme

Autant dire que ce torrent de réformes annoncées va à contre-courant des revendications des agents, telles que la création d'emplois statutaires, le plan de titularisation des précaires ou encore l'adoption de mesures susceptibles de traduire une plus grande reconnaissance pour les missions de service public qu'ils exercent. Les projets du gouvernement ne passent donc pas. « *Ni sur le fond ni sur la forme* », insistent les sept organisations, déplorant la surdité du gouvernement vis-à-vis des



**LES AGENTS DEMANDENT  
UNE HAUSSE DES SALAIRES,  
LE RESPECT DE LA FONCTION  
PUBLIQUE ET DU STATUT.**



Les revendications des fonctionnaires avaient mobilisé plus de 400 000 agents lors de la journée de grève nationale et de manifestations le 10 octobre 2017.

## FOCUS

Les cheminots seront aussi en grève le 22 mars

Ils s'opposent au projet de réforme de la SNCF et seront eux aussi en grève et en manifestation le 22 mars, à l'appel de FO ainsi que de la CFTD, la CGT, l'UNSA et SUD. Le projet du gouvernement reprend les préconisations du rapport Spinetta (l'ex-patron d'Air France), dont l'abandon du statut et donc du régime spécial de retraite des cheminots. D'ores et déjà, la question se pose de la poursuite de la mobilisation après le 22 mars et de la forme qu'elle prendrait. Pour la fédération FO, l'heure est à une « *grève franche et reconductible* ». **E. S.**

revendications et rappelant qu'une telle attitude avait déjà conduit à l'organisation de la grève du 10 octobre dernier. Massivement suivie. Or, soulignent les organisations, le nouvel appel syndical – appel toujours très large – à la journée d'actions du 22 mars en dit long sur l'exaspération des agents. Le gouvernement aurait-il entendu au moins la revendication salariale puisqu'il vient d'accepter d'avancer le rendez-vous annuel sur

les salaires d'octobre à juin (*a priori* du 10 au 20 juin) ? Cela relève plutôt de la posture, indique en substance Christian Grolier, le secrétaire général de l'UIAFP FO. « *Ce changement de date constitue même un paradoxe car la revendication salariale est inscrite dans le cahier de revendications de la grève du 22 mars. Or, jusqu'à présent le gouvernement n'a pas voulu l'entendre en ouvrant des négociations.* »

**VALÉRIE FORGERONT**



© F. BLANC

## La concertation serait-elle un dialogue social à sens unique ?

**S**i les relations conflictuelles entre les syndicats de fonctionnaires et le ministère de l'Action et des Comptes publics aboutissent à cette grève, le ministère persiste malgré tout à imposer un agenda de rencontres, notamment pour la concertation de 2018 sur ses projets de réformes d'ores et déjà contestés. Illustration. Début mars, alors que la date de la grève était annoncée, le ministère a convoqué les syndicats à une première réunion plénière multilatérale le 12 mars afin d'examiner le « Document d'orientation pour la concertation » sur le « nouveau contrat social » proposé aux agents. Document envoyé moins de huit jours auparavant aux organisations. Celles-ci ont boycotté la réunion « convoquée de manière unilatérale sur les seules orientations » du ministère, lequel a alors prescrit une

rencontre technique avec l'administration de la fonction publique (DGAFP) le lendemain matin 13 mars. En séance, les sept organisations (qui représentent 70 % des personnels) ont stigmatisé la précipitation du ministère à fixer des rendez-vous en amont de la grève et critiqué le document d'orientation aux « marges de manœuvre extrêmement restreintes voire inexistantes ».

### Le refus du passage en force

La DGAFP indique par exemple que « l'avenir de l'emploi public c'est le contrat, pas le statut », fulmine Christian Grolier (UIAFP FO). Pour les syndicats, tout cela « n'est pas à la hauteur du dialogue social », auquel le ministère se prétend attentif. Début mars encore, les syndicats ont constaté que le ministère n'avait ni répondu au préavis de

grève adressé le 23 février, ni proposé de négociation comme la loi l'impose. Ce « *rejet implicite de toute forme de négociations* » traduit « *un déni d'une véritable concertation* », constataient les sept syndicats, ouverts au dialogue social « *dès lors qu'il est synonyme d'échanges et non de passage en force* ». Le 8 mars, le secrétaire d'État chargé de la Fonction publique leur annonçait qu'ils seraient reçus d'ici le 22 mars « *pour échanger sur les différents points qui motivent le préavis* ». Rendez-vous était pris le 13 mars dans l'après-midi. Mais M. Dussopt a posé un lapin aux organisations. Le rendez-vous a été reporté au 19 mars, soit quatre jours avant la grève. Un délai bien court pour négocier, d'autant que le ministère n'a montré jusque-là aucune volonté de le faire. Le 22 mars, ce sera donc la grève. ■

V. F.

### Le service public participe à l'unité républicaine

des recettes fiscales supplémentaires liées à la croissance. Sauf à considérer cyniquement qu'il vaut mieux réduire un peu plus un déficit que de traiter correctement les résidents et les personnels. Cette semaine, ce seront notamment les cheminots, la fonction publique (les trois volets) et le service public qui seront dans l'action. Là aussi, ce n'est pas qu'une question de pouvoir d'achat. C'est une question de sens, de république et de démocratie.

On touche là au cœur du pacte républicain, celui qui, depuis qu'il existe, a permis d'assurer une unicité de la nation.

Le service public participe à l'unité républicaine.

Sa remise en cause participerait à un communautarisme destructeur. ■

JEAN-CLAUDE MAILLY,  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
@jcmilly sur Twitter



## En bref

**PRUD'HOMMES****FO saisit le Comité européen des droits sociaux**

FO a déposé une réclamation contre la France devant le Comité européen des droits sociaux. Elle conteste la mise en place d'un barème devant les prud'hommes, issue des ordonnances de 2017. Avec des planchers et des plafonds très bas, ce système basé sur le seul critère de l'ancienneté est contraire à l'article 24 de la Charte sociale européenne et ne remplit pas les critères de ce que doit être une « réparation appropriée ».

**ALLEMAGNE****Le secteur public veut des augmentations**

Actuellement en négociation salariale, les principaux syndicats allemands du secteur public réclament une hausse de 6% des salaires qui se traduise par au moins 200 euros mensuels pour les 2,3 millions de personnes employées dans les communes et l'État fédéral. Des arrêts de travail « avant Pâques » ont été annoncés par les syndicats Verdi et DBB.

**EUROPE****Les tribunaux d'arbitrage et le droit européen**

Selon la Cour de justice de l'Union européenne, la clause d'arbitrage entre investisseurs et États inscrite dans le traité bilatéral d'investissement entre les Pays-Bas et la Slovaquie n'est pas compatible avec le droit de l'Union. Un avis qui pourrait avoir un effet boule de neige sur les 196 autres traités bilatéraux d'investissement qui lient les 28 États membres entre eux, la plupart de ces accords comportant des clauses d'arbitrage similaires.

## Une Autorité européenne du travail dès 2019?

**COORDINATION** Si les États membres et les députés adoptent la mesure, la nouvelle autorité européenne devrait être un outil pour lutter contre la fraude sociale transfrontalière.

**U**ne nouvelle agence européenne devrait voir le jour en 2019. Dotée d'un budget de 50 millions d'euros, l'Autorité européenne du travail sera composée de 140 membres du personnel, dont des agents de liaison nationaux détachés par leurs États membres. Les organisations syndicales et patronales au niveau de l'UE y auront un rôle consultatif.

Sa mission : « contribuer à l'application des règles de l'Union

européenne dans le domaine de la libre circulation des travailleurs, du travail détaché et de la coordination de la sécurité sociale », indique la Commission européenne. Elle aura également pour tâche de renforcer la coopération entre les États membres dans la lutte contre le travail non déclaré.

L'agence ne pourra cependant pas être à l'initiative des inspections. Le droit d'en lancer et d'en effectuer restant une prérogative nationale.

**La CES favorable mais vigilante**

Une création accueillie favorablement par la Confédération européenne des syndicats (CES), qui indique qu'elle s'assurera que l'agence dispose du statut, du mandat et du financement nécessaires pour lutter efficacement contre la fraude sociale transfrontalière. La CES souhaite également que les organisations syndicales et patronales participent à la prise de décision au sein de l'agence. ■

NADIA DJABALI



### Après une grève de 28 jours les agents de la CNDA restent mobilisés

**Après une grève de 28 jours à l'appel de trois syndicats dont FO**, les agents de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA, 434 agents), juridiction rattachée au Conseil d'État, ont repris le travail le 13 mars. Ils restent toutefois mobilisés. Ainsi, les rapporteurs (218 agents chargés de l'instruction écrite des recours), dont 87,6% sont des contractuels, demandent toujours une amélioration des conditions de travail, un statut et des recrutements pour faire face à une charge de travail qui explose, au même titre que le nombre de dossiers traités par la cour. Celle-ci statue sur les recours formés contre les décisions de l'Ofpra. ■

V. F.



### FO très inquiète pour l'avenir des salariés de Doux

**Le volailler Doux, qui emploie 1200 salariés en Bretagne et en Vendée**, perd près de 3 millions d'euros par mois depuis deux ans. Son principal actionnaire, Terrena, a prévenu qu'il cessera son soutien financier après le 31 mars. Des discussions sont en cours avec un repreneur potentiel, l'industriel ukrainien MHP, mais une restructuration est à craindre. Aucune information n'a encore filtré. Un comité central d'entreprise devait se tenir le 21 mars. La fédération FGTA FO demande à rencontrer les ministres concernés pour éviter un nouveau naufrage social. Doux avait déjà perdu 1 000 emplois en 2012. ■

C. J.

# Égalité professionnelle : les entreprises auront une obligation de résultat

**ASSEMBLÉE** La journée des référents égalité FO s'est tenue le 16 mars au siège de la confédération. Les discussions sont notamment revenues sur la concertation lancée par le gouvernement sur l'égalité professionnelle et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

**L**e gouvernement s'attaque aux inégalités au travail. Le Premier ministre a annoncé, le 7 mars, le lancement d'une concertation de quatre à six semaines avec les interlocuteurs sociaux. Les mesures législatives seront intégrées au projet de loi sur les réformes sociales que la ministre du Travail présentera fin avril en Conseil des ministres.

Le plan d'action gouvernemental comporte quinze mesures. L'une des plus importantes concerne la lutte contre les inégalités salariales, avec le passage d'une obligation de moyens à une obligation de résultat. C'était une revendication de FO. L'objectif est d'en finir, à l'horizon 2022, avec l'écart de rémunération « discriminatoire » de 9 % entre les femmes et les hommes à poste et ancienneté équivalents.

## Un logiciel pour détecter les écarts de salaire entre femmes et hommes

Pour détecter ces écarts, un logiciel spécifique sera obligatoire dès 2019 dans les entreprises de plus de 250 salariés et en 2020 pour celles de 50 à 250 salariés. En cas d'écarts, l'entreprise devra consacrer une enveloppe au rattrapage salarial des



**Anne Baltazar** a présidé la journée Force Ouvrière des référents égalité le 16 mars 2018, au siège de la confédération.

femmes et aura trois ans pour se mettre en conformité. Sinon, la sanction pourra atteindre 1 % de la masse salariale. Le gouvernement souhaite aussi renforcer les contrôles par l'inspection du travail.

« Cela va dans le bon sens mais ça ne suffit pas, réagit Anne Baltazar, secrétaire confédérale FO chargée de l'égalité femmes-hommes. D'une part, un logiciel

peut masquer des inégalités et les IRP doivent conserver un droit de regard. D'autre part, l'écart salarial total étant de 26 %, il restera encore une différence de 17 % à résoudre. »

Elle regrette également que le gouvernement n'ait pas rendu obligatoire le congé paternité, mais qu'il ait seulement commandé une mission sur la question. **CLARISSE JOSSELINE**

## ZOOM

Le harcèlement sexuel au travail est toujours un tabou. Une cinquantaine de militants ont participé à la journée FO des référents égalité. Parmi les thèmes abordés à la tribune, Clémence Levesque, chargée de mission auprès du Défenseur des droits, est intervenue sur le harcèlement sexuel au travail, dont une femme sur cinq dit avoir été victime. Elle a déploré que trop peu d'entre elles osent parler et saisir la justice. Elle a aussi rappelé que l'employeur avait une obligation de prévention en la matière, notamment par la mise en place d'actions d'information et de formation.

## Statut des cheminots : sous les idées reçues, des droits et des devoirs

**Premier mythe.** La garantie de l'emploi des cheminots n'est pas absolue et en contrepartie le statut impose des critères d'embauche particulièrement exigeants. Le cheminot sous statut peut être révoqué pour faute grave. Il doit alors se tourner vers les prud'hommes car il n'est pas fonctionnaire.

Il faut, pour pouvoir être candidat à l'embauche sous statut, avoir moins de trente ans, être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne et, comme dans la fonction publique, avoir un extrait de casier judiciaire vierge. Il faut aussi « remplir les conditions d'aptitude médicale et professionnelle », évaluées au cours d'examens et de tests.

## La garantie de l'emploi préserve aussi le service public

Une fois ces étapes franchies, le cheminot doit encore observer une période d'essai d'un an (deux ans et demi pour les cadres) pour pouvoir être au statut.

En revanche, souligne le secrétaire général de la Fédération FO des Cheminots, François Grasa, « personne ne peut licencier un cheminot au statut qui refuserait de faire rouler un train ou qui ralentirait sa vitesse s'il considérait que les conditions n'étaient pas réunies pour pouvoir tenir les délais en toute sécurité ».

Autre mythe : les congés. Le statut prévoit un congé annuel de 28 jours ouvrables, soit... deux de moins que le Code du travail. Pour le reste, les cheminots ont droit à des jours de RTT quand ils travaillent plus de 7 heures par jour et à des jours de repos compensateur lorsqu'ils travaillent la nuit, les dimanches et les jours fériés. **EVELYNE SALAMERO**



Pour démystifier les autres mythes autour du statut des cheminots : [www.force-ouvriere.fr/3058](http://www.force-ouvriere.fr/3058)



Dans l'industrie automobile française, la tendance est à la robotisation des chaînes de montage.

# Un demi-million de salariés en moins dans l'industrie

**DÉSINDUSTRIALISATION** Décennie noire pour l'industrie manufacturière. Entre 2006 et 2015, ce secteur a perdu 530 000 salariés et 27 300 entreprises ont mis la clé sous la porte.

La tendance à la désindustrialisation remonte aux années 1970. La crise de 2008 n'aurait donc qu'amplifié un phénomène qui a débuté il y a près de cinquante ans. Dans une étude publiée en février 2018, l'Insee indique qu'entre 1970 et 2014, la part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée a été divisée par deux.

Rien qu'en 2009, ce sont 184 000 salariés qui ont été rayés des effectifs. Cette même année, ce secteur a perdu son statut de premier employeur au profit du commerce. En 2015, l'industrie manufacturière compte 2,7 millions de salariés parmi

les 14,7 millions de salariés du secteur marchand non agricole.

## 80 000 salariés en moins dans l'automobile

Cette baisse drastique des effectifs des salariés et du nombre d'entreprises est mesurable dans presque toutes les activités industrielles. Quelles sont les filières qui ont été les plus durement touchées ? L'industrie automobile

a perdu 80 000 salariés ; la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, 79 000 ; la métallurgie et la production de produits métalliques,

**LES BASTIONS DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE FIGURENT PARMI LES VILLES FRANÇAISES LES PLUS SINISTRÉES.**

## FOCUS

Les filières épargnées

Avec 386 000 salariés en plus et 19 100 entreprises supplémentaires, le nombre d'établissements employeurs et de salariés a fortement augmenté dans les activités spécialisées scientifiques et techniques, de services administratifs et de soutien. Autre filière en expansion : l'hébergement et la restauration (+124 000 salariés).

Toulouse est la plus grande zone d'emploi où l'industrie manufacturière se développe en nombre de salariés entre 2006 et 2015 (+5%, soit +35 000 salariés). La hausse des emplois y est surtout liée à la construction aéronautique et spatiale. Cette filière étant la principale activité industrielle dont les effectifs de salariés s'accroissent (+21 700 entre 2006 et 2015, dont les trois quarts dans des entreprises de 1 000 salariés et plus).

65 000 salariés ; le travail du bois et les industries du papier et de l'imprimerie, 63 000 ; et la fabrication de textiles et les industries de l'habillement, du cuir et de la chaussure, 54 000 salariés.

Parmi les causes évoquées par l'Insee : « Les gains de productivité, l'externalisation vers les services, une concurrence étrangère accrue, parfois accompagnée de délocalisations, ou encore la déformation de la demande au profit des services. »

Ce repli touche l'ensemble du territoire. Mais certaines zones sont plus concernées : le bassin parisien, le Nord, l'Est et le centre de la France. La zone d'emploi de Paris, plus durement touchée, a perdu 54 200 salariés.

Parmi les villes françaises les plus sinistrées, les bastions de l'industrie automobile : Poissy, Douai, Valenciennes, Béthune-Bruay, Belfort-Montbéliard-Héricourt. Également celles qui abritent des entreprises liées à la fabrication de matériel de transport maritime, comme Le Havre. Dunkerque et Metz sont quant à elles victimes du recul de la métallurgie et de la fabrication de produits métalliques. Clermont-Ferrand et Saint-Omer sont touchées par le repli de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique. ▀

## CE QUI CHANGE

### Un autocollant de « suivi » à apposer

sur tous les envois, prioritaires ou pas, est, depuis le 1<sup>er</sup> mars, vendu 40 centimes par La Poste, permettant de disposer d'informations sur leur acheminement et leur distribution.

### Les tarifs réglementés de vente

de gaz d'Engie ont baissé, au 1<sup>er</sup> mars, de 1% pour le tarif de base (cuisson), de 1,8% pour le tarif B0 (cuisson et eau chaude) et de 3% pour le tarif B1 (chauffage), par rapport à ceux du mois de février 2018.

## LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

# + 24 %

C'est l'augmentation en 2017 des bénéficiaires nets des entreprises du CAC 40, une hausse de 24,1% par rapport à l'année précédente, selon des chiffres publiés le 5 mars par l'AFP. Sanofi se situe en tête, suivi par BNP Paribas et Total. Le montant total des profits atteint 94,37 milliards d'euros, pas très loin du record de 2007, l'année d'avant la crise.

**+** SUR LE SITE  
**FORCE-  
OUVRIERE.FR**

### MONTANT MENSUEL DES ALLOCATIONS FAMILIALES :

- 2 enfants : 129,86 €
- 3 enfants : 296,24 €
- Par enfant en plus : 166,38 €.

Tous les autres  
chiffres utiles sont  
consultables sur le site.

## CONSOMMATION

# « Cash Investigation » trouble les faiseurs de ronds dans l'eau

L'émission de France 2 a jeté un pavé dans le business de l'eau et cela avant même sa diffusion le 13 mars. Ainsi, des enquêtes internes ont été lancées dans des entreprises concernées et un signalement à la justice effectué par un adjoint de la Mairie de Paris.

En regardant « L'eau, scandale dans nos tuyaux », enquête de l'équipe de « Cash Investigation », le 13 mars 2018, les Nîmois ont pu apprendre que non seulement ils payent très cher leur eau, mais que de plus leur ville détient la première place au « Flotte 50 ». Avec pratiquement un litre sur trois de perdu, elle détient le record de fuites dans les canalisations au classement des cinquante villes les plus peuplées de France. Soit l'équivalent de 1377 piscines olympiques par an et 9,4 millions d'euros de pertes sèches, payées bien sûr par les habitants. Apparemment le réseau n'a pas vraiment été entretenu et la société qui le gère par délégation

de service public (DSP) ne se précipite pas pour colmater les fuites. En revanche, on peut la voir maintenir pendant douze ans, pour un impayé contesté de 200 ou 300 euros, une coupure d'eau, pourtant devenue illégale. Interrogée, l'entreprise, numéro trois de l'eau en France, a tenté de noyer le poisson...

### Remous et vagues en Île-de-France

En région parisienne, les quelque 9 millions de consommateurs franciliens se sont vu offrir une explication à la hausse de 60% en dix ans de la redevance sur l'eau, grandement due à celle du coût de l'assainissement des eaux usées. Donnant lieu à des scènes que l'on aurait pu croire de l'époque de la Générale des Eaux : enveloppes, établissement de cartels, partage de marchés truqués, surfacturation d'installations pharaoniques, menaces

voilées d'un intermédiaire... Depuis quelques mois déjà, le souffre émanant de ce business de l'eau est de plus en plus visible. Entre autres, un entrepreneur italien a porté plainte contre une multinationale française après avoir enregistré au stylo-micro les tentatives de corruption, qui, selon les Français, n'auraient été qu'une comédie. En revanche, le parquet financier s'y intéresse sérieusement. Un coup d'épée dans l'eau ne serait pas de trop. **MICHEL POURCELOT**

**En 2013**  
la Commission européenne  
a classé sans suite une  
enquête sur des soupçons  
de cartels dans la  
distribution d'eau  
en France.

## ZOOM

Un droit fondamental

Une quinzaine de pays dans le monde, et un seul européen, la Slovaquie, ont inscrit le droit à l'eau potable dans leur Constitution et interdit toute forme de privatisation. En France, la gestion de l'eau relève des communes. Plus de 60% de la population française est approvisionnée en eau potable via une délégation de service public (DSP).

**+** En replay sur le Net : [www.france.tv/france-2/cash-investigation/](http://www.france.tv/france-2/cash-investigation/)

## Agenda

Judi 22 mars

### PROTESTATIONS SOCIALES

Ce jeudi, les agents de la fonction publique, de l'État, des collectivités territoriales et de la santé sont appelés, par FO notamment, à observer une journée de grève et à manifester : salaires, moyens du service public, effectifs et statut sont au centre des revendications. Parallèlement, les syndicats de la SNCF appellent les agents à manifester également pour défendre leur statut et le service public du chemin de fer. Le lendemain, vendredi 23 mars, les salariés d'Air France sont appelés à la grève pour l'augmentation des salaires.

Judi 22 mars

### ANTIRACISME

La CNCDH présente publiquement son rapport annuel consacré à la lutte contre le racisme, au lendemain de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Les Nations unies rappellent à cette occasion que l'année 2018 est aussi celle du 70<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. FO a présenté pour sa part sa contribution au rapport de la CNCDH, mettant l'accent sur

son engagement permanent et ses actions publiques contre le racisme et les discriminations. **Mardi 27 mars**  
**AVIS DU CESE**  
Le Cese débat d'une étude consacrée à la « Commande publique responsable : un levier insuffisamment exploité », présentée par sa délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques, ainsi que d'un projet d'avis sur « L'industrie, moteur de croissance et d'avenir ».

**LA GRÈVE**

**La FGTA FO appelle à une grève générale chez Carrefour le 31 mars 2018.** Toutes les unités seront touchées : supermarchés, hypermarchés, entrepôts et sièges. Une journée de mobilisation qui survient après l'annonce, en janvier, de la suppression de 2400 emplois dans les sièges et la fermeture de 273 magasins Ex-Dia qui comptent 2100 salariés, ainsi que la mise en location-gérance de cinq hypermarchés. Cette année, le montant de la participation touchée par les salariés sera divisé par dix.

**L'AVERTISSEMENT**

**À l'appel de l'Union confédérale des retraités FO et de huit organisations,** les retraités se sont massivement mobilisés partout en France, le 15 mars, contre la hausse de 1,7 point de la CSG au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Celle-ci correspond à une hausse de 25% de la CSG pour la plupart des retraités. Elle s'ajoute à une série de mesures comme la taxe CASA de 0,3% sur les retraites et le gel de la revalorisation des pensions. Les retraités ont apporté leur soutien aux personnels des Ehpad qui manifestaient le même jour.

**L'ACCORD**

**FO Métaux a signé l'accord sur la mise en place des comités économiques et sociaux** au sein de PSA Retail France (filiale de PSA). Premier syndicat dans l'entreprise avec 36% des suffrages, FO a obtenu des éléments non prévus par les dispositions légales, comme la mise en place de représentants de proximité dans les établissements de plus de 150 salariés et ayant au moins deux sites, ainsi que de commissions locales de santé, sécurité et conditions de travail dans tous les établissements.

**Congrès FO  
Lille 2018**

**Les inscriptions au congrès confédéral de Force Ouvrière sont ouvertes sur le site [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)**  
En cas de difficultés, contactez le 01 40 52 86 40.

**Congrès de l'UD FO de Loire-Atlantique (44)**

Le congrès de l'union départementale Force Ouvrière de Loire-Atlantique s'est tenu le 13 mars à Rezé, sous la présidence de Jean-Claude Mailly, secrétaire général.

**Photographies de Force Ouvrière**

Les photos des manifestations des salariés des Ehpad et des retraités, le 15 mars 2018 à Paris, sont disponibles sur le compte Flickr de FO : [www.flickr.com/force-ouvriere](http://www.flickr.com/force-ouvriere)

**Stages juridiques**

Le service juridique organise, en 2018, un stage « Actualités juridiques » qui se déroulera à l'Institut du Travail de Bourg-la-Reine du 14 au 18 mai. Stage réservé aux adhérents, inscription auprès de votre UD : [www.force-ouvriere.fr/ud-fo](http://www.force-ouvriere.fr/ud-fo)

**« Le travail dans tous ses états »**

Le 22 juin 2017 la confédération Force Ouvrière organisait, au Conseil économique, social et environnemental, un colloque sur « Le travail dans tous ses états ». Les actes de ce colloque sont disponibles sur le site de FO : [force-ouvriere.fr/8193](http://force-ouvriere.fr/8193)

## Le syndicalisme est parfois aussi un sport de combat

**PORTRAIT** Il est facteur à Nice, sportif de haut niveau en full-contact mais aussi militant FO. Actuellement, quand il n'est pas sur le ring, Kamel Jebir se bat pour obtenir que la direction de La Poste lui accorde la promotion à laquelle il a droit.

**À** 34 ans, Kamel Jebir est facteur dans les Alpes-Maritimes, agent contractuel (ACC12) depuis dix ans sur un secteur courrier de Nice. Il a rejoint FO il y a huit ans. Le célibataire est rapidement passé au militantisme. « J'ai adhéré à FO car le syndicat privilégie la négociation, acte ce qu'il obtient et continue le combat pour obtenir davantage. » Kamel, un postier comme les autres ? À cela près qu'il détient le double titre de champion d'Europe et du monde de full-contact, un sport de combat rattaché à la Fédération de karaté. L'an prochain il remet ses titres en jeu. Si du lundi au samedi ce jeune homme porte la casquette de facteur de 8h à 14h30 et livre plus d'un millier d'adresses, il partage le reste de son temps entre ses activités syndicales et les entraînements intensifs.

**2020**

**C'est l'année limite pour l'obtention de toutes les promotions pour les agents de La Poste selon l'accord courrier.**

**Une promotion lui apporterait 100 euros de plus par mois**

Ses efforts sont-ils reconnus par La Poste ? Par ses collègues, oui. Par la direction, pas vraiment. Le facteur, spécialiste du K.-O. sur le ring, « est maintenu au premier niveau de fonction, cela malgré l'accord courrier signé en janvier 2017 par FO COM et qui prévoyait des promotions », indique FO COM Alpes-Maritimes, s'étonnant par ailleurs que La Poste ne sponsorise pas Kamel, sportif professionnel depuis 2014. « S'il obtenait sa promotion, il percevrait environ 100 euros de plus par mois. » Pour l'instant, explique Kamel, « je dois prendre parfois des congés pour m'entraîner ou pour les compétitions ». Quant à la promotion attendue : « J'ai demandé plusieurs fois à l'obtenir. La direction ne me l'a jamais proposée. » L'accord courrier prévoit que toutes les promotions seront accordées d'ici à 2020, indique Kamel. On ne peut qu'espérer que cela lui permettra d'être reconnu rapidement. **VALÉRIE FORGERONT**




Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre **Résistance Ouvrière**.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.  
Tél. : 01 40 52 84 55

Mél. : [fohebd@force-ouvriere-hebdo.fr](mailto:fohebd@force-ouvriere-hebdo.fr)

**Directeur de la publication** : J.C. Mailly

**Secrétaire confédéral chargé de la presse** : Y. Veyrier

**Rédacteur en chef** : D. Rousset

**Révision** : M.P. Hamon

**Abonnements** : 01 40 52 82 33

**Création graphique et réalisation** :

Rampazzo & Associés ([blog.rampazzo.com](http://blog.rampazzo.com))

**Imprimé par** RPN, Livry-Gargan

**Commission paritaire** : 0921 S 05818

**ISSN** 0750-9286 **Dépôt légal** mars 2018

**Ont contribué à ce numéro** : F. Blanc, N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, M. Pourcelot, E. Salamero.